

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

- 1 – Le cadre général du budget*
- 2 – La section de fonctionnement*
- 3 – La section d'investissement*

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2025 s'équilibrent à 365 249,01 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	266 461,70	Excédent reporté	260 583,01
Dépenses de personnel	15 458,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	89 865 ,00
Reversement redevance agence de l'eau	16 295,00	Redevance agence de l'eau	6 431,00
Dépenses financières	12 680,00	FCTVA	305,00
Dotations aux provisions	804,00		
Virement à l'investissement	12 168,31	Ecritures d'ordre entre sections	7 989,00
Ecritures d'ordre entre sections	41 382,00	Reprises sur provisions	76,00
Total	365 249,01	Total	365 249,01

3 – La section d’investissement

- a) Le budget d’investissement prépare l’avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement du résultat reporté, des subventions en lien avec les projets d’investissement et provenant de l’Agence de l’Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental, du FCTVA, du virement de la section de fonctionnement et des écritures d’ordre. Les dépenses et les recettes de l’investissement 2025 s’équilibrent à 268 973,00 €.

- b) Les recettes et les dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	15 912,00	Solde d'investissement reporté	115 266,69
Immobilisations corporelles	141 037,00	Virement du fonctionnement	12 168,31
		Subventions	50 863,00
Remboursement d'emprunt	104 035,00	FCTVA	49 293,00
Ecritures d'ordre entre sections	7 989,00	Ecritures d'ordre entre sections	41 382,00
Total	268 973,00	Total	268 973,00

